



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 septembre 2026

Le trente septembre deux mille vingt six à dix-neuf heures , les membres du Conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

Mesdames Séverine MERCIER, Amandine DUTHEIL, Aurélie BUCAMP, Bénédicte DELAMARE, Caroline LEBLANC, Messieurs Jean-Jacques BLANDIN, Jérôme BUCAMP, Frédéric MENARD, Laurent BUDIN, Hector GHESQUIERE.

Absents excusés :

ORDRE DU JOUR :

Délibérations à prendre :

1 - Nomination du secrétaire de séance
2 - Validation du PV du 20 juillet 2026
3 - Délibération délégation de l'admission en non valeur
4 - Délibération validation du rapport 2026 de la CLECT

Questions diverses

1. Nomination du secrétaire de séance *délibération n° 202609-01*

Madame le maire indique que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le Conseil Municipal **nomme Monsieur Frédéric MENARD Secrétaire de séance**
L'ensemble du conseil est d'accord

Vote : Pour 10 ; Contre 0 ; Abstention:0

2. Validation du PV du 20 juillet 2026 *délibération n°202609-02*

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 juillet 2026

Le Conseil Municipal, **approuve le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2026**, sans observation.
L'ensemble du conseil est d'accord.

Vote : Pour 10 ; Contre 0 ; Abstention 0

3. Délibération délégation de l'admission en non valeur *délibération n°202609-03*

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article R1617-24 relatif à la procédure des créances irrécouvrables du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 173 de la loi n°2022-2017 du 21 février 2022 ;
Vu l'article D.2122-7-2 du code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret n° 2026-118 du 20/02/2026 ;
Sur la proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
➤ Décide de déléguer à l'ordonnateur l'admission en non-valeur des créances de faible montant jusqu'au seuil de 200€. Cette délégation est valable pour toutes les catégories de créances.

Vote : Pour 10 ; Contre 0 ; Abstention 0

4. Délibération validation du rapport 2026 de la CLECT *délibération n° 202609-04*

Madame Aurélie LECOMTE, présidente de la Commission Locale des Charges Transférées, a réuni les membres de la commission, lundi 31 août 2026, à Breteuil, afin d'examiner avec ceux-ci le contenu du rapport 2026.

Après délibération, le rapport de la CLECT a été validé à l'unanimité des membres présents.
Ce rapport reprend les éléments concernant :

- Le transfert de la compétence sur les médiathèques d'Ansauvillers, de Breteuil et de Saint-André-Farivillers à la communauté de communes ;
- Le transfert de la compétence « écoles d'arts » de Breteuil à la communauté de communes ;
- Le transfert de la compétence « Autorité organisatrice de l'accueil de la Petite Enfance » de l'ensemble des communes à la communauté de communes.

A la lecture de ce rapport 2026, vous découvrirez les incidences des éléments susmentionnés sur les Attributions de Compensation perçues par les communes du territoire.

A ce dispositif revu, la communauté de communes se prononcera sur un complément en Dotation de Solidarité Communautaire.

Il sera proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées 2026, tel qu'il a été transmis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

➤ Décide de valider le rapport 2026 de la CLECT.

Vote : Pour 10 ; Contre 0 ; Abstention 0

Questions diverses

- Madame le Maire informe le conseil municipal d'un courrier du Centre Socioculturel de Breteuil, afin de signer une convention pour une prise en charge des enfants de la commune, de la sortie du bus à la cour de l'école. Madame le Maire réserve sa signature de la convention dans l'attente de plus amples informations ;
- Madame le Maire informe le conseil qu'elle est dans l'attente de deux devis concernant le clocher de l'église, un morceau de zinc semble s'être détaché durant une tempête au mois de septembre ;
- Concernant le calvaire de la place du village, Madame le Maire, afin de ne pas ajouter de frais supplémentaires pour la commune, est à la recherche d'une solution « gracieuse », pour réparer par soudure le Christ, en ce qui concerne la croix en bois, cette dernière est prête ;
- Madame le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention reçu en mairie concernant la restauration de la « Croix Bussy » dite « Croix Jeannot » sur la D976 au Nord du cimetière de Beauvoir. Pas de suite pour le moment, ce monument commémoratif relevant, à notre sens, du domaine privé ;
- Monsieur Laurent Budin informe le conseil municipal de lierre sur certaines tombes du cimetière et qu'il s'en est occupé. Il craint que ce lierre envahissant prolifère sur les allées. Madame le Maire rappelle que l'entretien des sépultures incombe aux familles et non à la commune, mais le remercie n'est en moins de son action. Si les allées venaient à être envahie alors la commune s'en chargerait ;
- Madame Aurélie Bucamp nous informe que le boulodrome sur la place est à nouveau à désherber (des conseillers l'avaient désherbé et nettoyé au début de l'été) ;
- Monsieur Jean-Jacques Blandin soumet au conseil l'idée d'un concert-choral dans l'église « choral 1000 vies » à voir selon devis ;
- Rappel du maire sur l'agenda provisoire du conseil dans les prochaines semaines/mois :
 - Fêtes de fin d'année,
 - Vœux 2027,
 - Repas des aînés,

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20h20.

A Beauvoir, le 02/10/2026

Le secrétaire de séance,
Frédéric MENARD



Le Maire,
Séverine MERCIER



